

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

N°2026.97

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

VU Le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 123-6, R. 123-11 et R. 123-12

VU La délibération N°2026-10-CM Du Conseil Municipal du 30 mars 2026 relative à l'élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

CONSIDERANT la candidature de Madame ZAMORANO Chantal, en qualité de représentante de l'association « Les Restaurants Du Coeur », association œuvrant dans le champ de la lutte contre les exclusions.

ARRETE

Article 1 Est nommé au titre de membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S pour Les Restaurants du Coeur

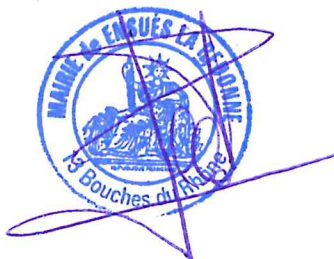
Chantal ZAMORANO
4, impasse des collets de la bonne mère
13820 Ensues la Redonne

Article 2 Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission devant le contrôle de légalité.

Article 3 Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres.

Fait à Ensues la Redonne, le 15/04/2026

Le maire,
Michel ILLAC



Reçu Notification
Mme Chantal ZAMORANO

